

ASSEMBLEE SPECIALE DES BUREAUX DES DEUX UNIONS PROFESSIONNELLES DES MEDIAS DU BENIN



AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Renouvellement des membres de l'ODEM, pour la 9ème mandature

Dans le cadre du renouvellement des membres de l'Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les Médias (ODEM), l'Assemblée Spéciale des Bureaux des Deux Unions Professionnelles des Médias du Bénin (UPMB et CNPA-Bénin) lance, par le présent communiqué, un appel à candidatures de Professionnels des médias, de Responsables des médias ainsi que d'Acteurs de la Société Civile béninoise.

Le présent avis permettra au terme des différentes étapes, la désignation de :

- sept (07) Professionnels des médias ;
- quatre (04) Responsables des médias ;
- deux (02) membres de la Société Civile béninoise.

L'ensemble de ces personnes désignées constitue les treize (13) nouveaux membres devant siéger à la 9^{ème} mandature de l'ODEM pour la période de 2023 à 2026. En effet, selon l'article 6 des Statuts de l'Observatoire, « L'ODEM est composé de 13 membres à raison de : sept (7) professionnels des médias, quatre (4) responsables des médias et deux (2) représentants de la Société Civile dont un juriste ».

La procédure de désignation des nouveaux membres, selon les dispositions des articles 6, 7, 8 et 9 des Statuts de l'ODEM, passe par quatre étapes et sera faite selon le calendrier suivant :

- 1. Appel à candidatures par voie de presse : du 17 février au 24 février 2023 ;
- 2. Recueil et présélection des candidats : du 17 février au 24 février 2023 ;
- 3. Publication par voie de presse de la liste des candidats présélectionnés et recueil des avis éventuels et objections motivés du public sur la personnalité des candidats présélectionnés : du 24 février au 1^{er} mars 2023 ;
- 4. La sélection finale des membres de l'ODEM, 9^{ème} mandature par l'Assemblée Spéciale des Bureaux des Unions Professionnelles des médias : le 3 mars 2023.

Pour postuler à l'un quelconque des sièges mis à compétition, les personnes désireuses doivent remplir les conditions suivantes énumérées aux articles 07 et 08 des Statuts de l'ODEM selon les catégories :

A- Pour les Professionnels des médias et les Responsables des médias :

- être professionnel ou responsable des médias totalisant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle continue ;
- être toujours en activité;
- être de bonne moralité;
- ne pas avoir été condamné par la Justice (à une peine afflictive ou infamante), la HAAC et/ou l'ODEM dans les douze (12) mois précédant le dépôt de dossier de candidature ;
- jouir d'une bonne réputation au sein de ses confrères ;
- prendre l'engagement de se rendre disponible chaque fois que nécessaire.



B- Pour les représentants de la Société Civile

- être de bonne moralité;
- avoir une bonne connaissance du monde et du fonctionnement des médias ;
- s'engager à se rendre disponible chaque fois que nécessaire.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1- Catégorie des acteurs des médias

- une lettre de motivation adressée au Président de l'Assemblée Spéciale et précisant la catégorie choisie (**Professionnel des médias** ou **Responsable des médias**) et la disponibilité du postulant ;
- un curriculum vitae détaillé;
- une attestation ou les attestations de travail prouvant les dix (10) ans d'expérience professionnelle continue ;
- un extrait de casier judicaire datant de moins de trois (03) mois ;
- deux photos d'identité (pas de photo bijou);
- une attestation de non condamnation par l'ODEM dans les douze (12) derniers mois ;
- une attestation de non condamnation par la HAAC dans les douze (12) derniers mois.

2- Catégorie des représentants de la Société Civile

- une lettre de motivation adressée au Président de l'Assemblée Spéciale et précisant la catégorie choisie (Acteur de la société civile ou Juriste) et la disponibilité du postulant ;
- un curriculum vitae détaillé;
- un extrait de casier judicaire datant de moins de trois (03) mois ;
- deux photos d'identité (pas de photo bijou) ;

Les dossiers de candidature, sous pli fermé, doivent être déposés contre émargement au Secrétariat de l'Assemblée Spéciale (Bureau Secrétariat UPMB) sis au 1^{er} étage de la Maison des Médias « *Thomas MEGNASSAN* » à Gbèdjromédé – Cotonou, au plus tard le vendredi 24 février 2023 à 12 heures très précises et portant la mention suivante :

« Monsieur le Président de l'Assemblée Spéciale Candidature à l'ODEM en qualité de : (Professionnel des Médias ou Responsable des médias ou Représentant de la Société Civile) »

[NB: Choisir et indiquer sa catégorie]

Les dossiers déposés au-delà du jour et heure retenus seront purement et simplement rejetés.

La liste des personnes présélectionnées sera publiée par voie de presse.

Fait à Cotonou, le 17 février 2023

Pour les Associations professionnelles des médias, Le Président de l'Assemblée Spéciale

eth Evariste HODONOU